



Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie

Centre d'affaires - Bât. Pierre - Californie - 97232 Lamentin / Tel : 0596 50 74 00 - Fax : 0596 50 74 37
industrie@ampi.mq - : www.industriemartinique.com -

TRIBUNE

Rapport FERDI sur l'octroi de mer : les masques tombent ! Tentative de hold-up de Bercy !

Par Josiane Capron – Présidente de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie

La Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI) a publié le 25 mars 2020, un rapport au vitriol sur « l'impact économique de l'octroi de mer dans les Départements d'Outre-mer Français » dont les principales conclusions ont été relayées dans la presse.

Alors que les entreprises de production locale se battent pour essayer de maintenir leur activité dans le contexte économique difficile lié à l'après-Covid, ce rapport dont la méthodologie et les conclusions sont hautement contestables, préconise de renoncer à la protection des activités locales de production au moment même où tirant les enseignements de la crise sanitaire du COVID_19, les autorités françaises envisagent une nouvelle politique industrielle visant à relocaliser sur le territoire national certaines activités de production.

Qui est FERDI et quel est son projet : faisons tomber le masque !

Qui connaît la FERDI ? ... pas grand monde jusqu'à présent ! Fondation basée à Clermont-Ferrand, FERDI est un « think tank » (laboratoire d'idées) qui serait spécialisé dans la compréhension des questions dans le domaine du développement économique international et en particulier dans les pays francophones émergents les moins avancés.

La mission de cette fondation est très clairement énoncée sur son site internet : influencer sur la base de ses publications, les politiques économiques de développement et donc prendre parti dans les débats relatifs à ces questions.

Les auteurs sont deux universitaires, Anne-Marie GEOURJON et Bertrand LAPORTE qui n'ont pas pris la peine de se déplacer et venir à la rencontre des acteurs économiques de nos territoires pour se frotter à nos réalités et à nos contraintes dans le but de mieux les appréhender.

On apprend qu'ils sont experts auprès du FMI (Fonds Monétaire International), organisation dont la pertinence et l'efficacité des politiques économiques préconisées et mises en œuvre font débat eu égard au niveau actuel de développement des pays émergents.

Ils ont donc été mandatés (par qui ?) pour exécuter un « contrat » depuis leur laboratoire; leur objectif : promouvoir la suppression pure et simple de l'octroi de mer ; leur méthode : le diaboliser à tout prix quitte à employer des procédés hautement discutables d'un point de vue de l'honnêteté intellectuelle (c'est la seule explication que nous ayons trouvée à autant d'approximations et de contorsions intellectuelles pour parvenir à leur but, nous avons écarté par bienveillance celle de l'ignorance et de la faiblesse du raisonnement s'agissant de deux « experts » !).

Les procureurs GEOURJON et LAPORTE ont donc mené **une instruction à charge** du dispositif de l'octroi de mer, qu'il convient selon eux de supprimer purement et simplement pour (tenez-vous bien) ... le remplacer par une taxe aux recettes fiscales équivalentes : la TVA !

Quelle solution pertinente et novatrice que celle qui consiste à substituer un dispositif fiscal géré localement au plus proche des préoccupations du territoire par des élus locaux sous le contrôle de l'Union Européenne par un système centralisé géré par l'Etat !

Il faut donc absolument supprimer « quoi qu'il en coûte » à notre économie locale ce « vieux truc » datant de l'époque de COLBERT !

Derrière le masque de la modernité et du progrès, des préjugés abjects aux relents coloniaux

L'Octroi de mer, ce « vieux truc » créé par COLBERT en 1670 doit être supprimé selon les auteurs. Inscrivons-nous dans leur logique et proposons donc de supprimer tous les « vieux trucs » : la Croix Rouge (1859), l'Académie Française (1634) Le Ministère de l'Economie et des Finances (1561).

L'honnêteté intellectuelle consisterait simplement à admettre que le dispositif actuel qui au cours de son histoire a connu de très nombreuses et profondes évolutions, n'a plus rien à voir (à l'exception de sa dénomination) avec le dispositif d'origine.

Pire, l'octroi de mer favoriserait la corruption et les situations de rente selon les auteurs; C'est bien connu : sous le soleil et les cocotiers, les entreprises de production locale ne sont ni compétitives, ni innovantes et leur personnel, ces indigènes bons vivants, s'amuse, chantent et dansent (**au bal, au bal masqué, ohé, ohé !!**) toute l'année ; les entrepreneurs locaux, ces rentiers conservateurs tentent de corrompre les responsables politiques locaux (ces mauvais gestionnaires des deniers publics) dont ils sont proches pour préserver leurs situations et leurs avantages indus.

Est-il vraiment nécessaire de passer du temps à réfuter ces préjugés abjects aux relents coloniaux ! Certainement pas !!!

Un florilège d'affirmations péremptoires et fausses : bas les masques !

L'octroi de mer serait inefficace pour protéger la production locale : FAUX

Selon les auteurs, « la taxation des intrants renchérirait excessivement les coûts de production et favoriserait l'importation de biens de consommation finale moins taxés que les intrants qui seraient nécessaires à leur production locale ».

Les procureurs GEURJON et LAPORTE font fi d'ignorer le système des exonérations qui permet à une entreprise locale de faire l'acquisition non grevée d'octroi de mer, d'intrants nécessaires à ses productions.

Par ailleurs de l'aveu même des auteurs « les données disponibles ne sont pas suffisamment détaillées » pour évaluer par branche d'activité, l'indicateur retenu (le TPE, taux de protection effective) pour déterminer le niveau de protection de la production locale offerte par l'octroi de mer.

Non seulement nous contestons la pertinence de cet indicateur mais si tant est qu'il soit retenu, son évaluation doit être réalisée avec un référentiel (non évoqué dans le rapport) et selon une approche microéconomique, à minima au niveau du code NAF* (niveau d'exonération des intrants) voire même au niveau des entreprises et certainement pas aux niveaux des branches d'activité, encore moins du territoire dans son ensemble.

L'absence d'approfondissement (données détaillées, référentiel,..) et le niveau d'analyse retenu (celle d'une approche macroéconomique) rendent inopérantes les conclusions des auteurs qui s'obstinent dans leur raisonnement à nier l'évidence et à ne pas prendre en compte les handicaps structurels de notre territoire, les surcoûts que supportent les entreprises de production locale et leurs nécessaires compensations pour rétablir les conditions d'une concurrence loyale avec l'importation.

*NAF (Nomenclature d'Activité Française)

Une réflexion étriquée et à contretemps, confinée dans un cadre idéologique dépassé !

Toute réflexion sur les questions de développement s'appuie sur des théories économiques ; celle des auteurs du rapport s'appuie sur le courant de pensée néolibéral, de libéralisation effrénée des échanges internationaux.

Ils remettent en cause sur la base des résultats des pays d'Afrique subsaharienne comme si leurs situations étaient comparables à notre territoire, le bien-fondé du modèle développement endogène (stratégie de substitution à l'importation) adoptée dans les DOM depuis les années 70 et consistant à favoriser le développement des activités locales de production.

Mais c'est l'histoire de l'arroseur masqué arrosé : GEOURJON et LAPORTE parés de leurs certitudes idéologiques ont produit leur analyse avant la crise sanitaire du COVID-19 qui a balayé les fondements idéologiques du néolibéralisme, de la mondialisation effrénée des échanges avec tous ses excès !

Leur modèle de développement a vécu et s'avère incapable de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, mis en évidence par les effets profonds et durables de cette crise sanitaire : enjeux en matière médicale (système hospitalier,...), économique (revitalisation de notre appareil productif, relocalisation d'activités stratégiques,...) social (montée du chômage,...) et environnemental.

Sans compensation des surcoûts, pas de production locale, et donc une dépendance totale de notre territoire à des centres de production situés à plusieurs milliers de kilomètres de nos marchés.

Au plus fort de la crise sanitaire la production locale a fait la démonstration de son caractère stratégique pour la souveraineté alimentaire et industrielle de notre territoire : nos entreprises ont démontré leur capacité à faire face, à s'adapter, à innover.

Mais confinée dans un cadre idéologique dépassé, la réflexion étriquée des donneurs de leçons GEOURJON et LAPORTE est à contretemps et la mise en lumière de leur analyse s'avérerait somme toute pathétique si elle n'était pas dangereuse car distillant dans le débat public des contrevérités patentées.

L'octroi de mer aurait un impact significatif sur le niveau général des prix et serait la cause principale de la vie chère : DOUBLEMENT FAUX

Selon les procureurs GEOURJON et LAPORTE l'impact de l'octroi de mer sur le niveau général des prix en Martinique serait de 4,6% ; ils parviennent à cette conclusion erronée en « simulant sa suppression ».

Avec un tel raisonnement, nous pourrions également affirmer qu'en France Hexagonale, pour les biens relevant du régime normal de TVA (taux de 20%) et en simulant sa suppression, l'impact de la TVA nationale sur le niveau des prix de ces biens est de 20% !

Une telle conclusion serait absurde comme l'est tout autant l'affirmation péremptoire des auteurs sur l'impact de l'octroi de mer sur le niveau général des prix en Martinique.

Plus sérieusement, en Martinique du point de vue du consommateur, la somme de l'octroi de mer et de la TVA DOM (taux normal de 8,5% et taux réduit de 2,10%) représente l'impôt local sur la consommation à comparer avec la TVA nationale (taux normal de 20% et taux réduit de 5,5%).

D'après les données chiffrées présentées par les auteurs eux-mêmes, le taux moyen légal de taxation à l'octroi de mer de l'ensemble des produits importés est de 8,60% ; sachant que le taux moyen de TVA DOM sur les importations est de l'ordre de 7,0%, la somme des taxes à la consommation payées sur les produits importés (OM+TVA DOM) est de 15,60% à comparer avec le taux moyen de 16,60% de TVA nationale qui serait supporté en cas d'application des taux métropolitains en Martinique.

A l'échelle du territoire et pour l'ensemble des produits importés, on ne peut donc pas affirmer que le système combiné actuel (OM + TVA DOM) renchérit le coût des produits importés comparativement à l'application des taux métropolitains.

Mais la réflexion de haute volée des procureurs GEOURJON et LAPORTE ne s'arrête pas là: après avoir proposé la suppression pure et simple du dispositif de l'octroi de mer, il propose de le remplacer par une taxe aux recettes fiscales équivalentes, la TVA nationale !

Donc en résumé : GEOURJON et LAPORTE nous expliquent que l'octroi de mer serait la cause principale de la vie chère en Martinique, proposent de le supprimer et dans le même temps de rétablir une taxe équivalente, donc au final aucun pouvoir d'achat supplémentaire pour le consommateur martiniquais : **« ou wè'y, ou pa wè'y ! »** (Donner d'une main pour mieux reprendre de l'autre)

Moins 1 plus 1 a toujours fait 0, alors à qui donc profite la tentative masquée de crime ?

Cependant GEOURJON et LAPORTE n'ignorent pas cette équation élémentaire : **moins 1 plus 1 a toujours fait 0** ; Ils savent pertinemment que leur recommandation (la suppression de l'octroi de mer et son remplacement par une TVA nationale) n'apporte directement aucun pouvoir d'achat supplémentaire aux martiniquais.

Mais le consommateur martiniquais n'est pas leur préoccupation première : ils n'en n'ont cure ! Pour comprendre leur recommandation grotesque en première analyse, il faut se référer à leurs corpus idéologiques (le néolibéralisme) et leurs croyances aveugles aux vertus du marché (la dynamique de l'offre vs la dynamique de la demande, la concurrence effrénée entre opérateurs économiques, les échanges internationaux débridés,...)

GEOURJON et LAPORTE proposent donc de substituer une taxe non récupérable (l'octroi de mer) par une taxe récupérable (la TVA) aux seuls bénéficiaires de l'importation et d'une vision d'une gouvernance étatique centralisée méfiante vis-à-vis des gouvernances décentralisées locales jugées « exotiques ».

Remettre la main en Martinique sur une manne financière de 277 millions d'euros par an (près de 1,3 milliard par an pour l'ensemble des DOM) : **voilà le but de la manœuvre ... et les masques tombent définitivement !**

Et GEOURJON et LAPORTE font un pari un tantinet naïf (mais est-ce vraiment étonnant compte tenu de leurs croyances idéologiques!) : que la baisse des coûts des produits importés soit répercutée sur les prix à la consommation : **à votre bon vouloir messieurs dames ... et le masque tombé devient la sébile de l'aumône !**

Le risque que tout ou partie de cette baisse ne soit pas répercutée sur les prix à la consommation est bien réel et n'est pas une simple vue de l'esprit ; l'histoire récente nous l'a déjà montré.

En effet, en juillet 2009, l'instauration par le gouvernement FILLON pour les restaurants avec service à table d'un taux réduit de TVA (19,6 % à 5,5 %) a essentiellement profité en France hexagonale aux restaurateurs (dont les bénéficiaires ont augmenté de 24%) et non aux consommateurs qui ont vu leurs notes baisser de 1,9% en moyenne (Cf. conclusions du rapport de l'IPP : Institut de Politiques Publiques).

Et nous pourrions nous retrouver avec la suppression de l'octroi de mer dans une situation similaire: une baisse insignifiante des prix à la consommation, la consolidation des marges et des bénéficiaires de l'importation et un tissu industriel local fragilisé avec la disparition de très nombreuses entreprises accompagnée de la destruction de milliers d'emplois locaux !

Les solutions hasardeuses d'apprentis sorciers, mais les conseillers masqués ne sont pas les payeurs !

GEOURJON et LAPORTE ne contestent pas ces risques de destruction d'emplois puisqu'ils considèrent qu'en Martinique « l'effet net sur l'emploi » serait neutre, autrement dit autant de destructions que de créations d'emploi selon eux.

Cependant si les destructions d'emplois qualifiés dans l'industrie sont certaines, les éventuelles créations d'emplois moins qualifiés dans d'autres secteurs d'activités sont très hypothétiques !

Moins de production locale, c'est plus de chômage sur notre territoire, et donc moins de pouvoir d'achat pour nos compatriotes.

Depuis leur laboratoire, les apprentis sorciers GEOURJON et LAPORTE nous ont concocté des solutions hasardeuses qui, si elles étaient mises en œuvre, déstabiliseraient en profondeur nos économies locales avec toutes les conséquences induites notamment sociales : mais comme on dit chez nous les conseillers ne sont pas les payeurs.

"Ne soyez pas un jouet au carnaval des autres" disait Césaire.

Nous connaissons trop bien les effets dévastateurs dans les pays émergents les moins avancés, des politiques économiques que préconisent GEOURJON et LAPORTE: alors nous n'avons qu'un conseil à leur donner : pratiquez le confinement intellectuel (car votre ignorance de nos réalités et vos préjugés sont dangereux) et restez à l'écart des débats sur les questions du développement économique et de l'avenir de notre territoire que vous connaissez manifestement très peu (la Martinique n'est pas un pays d'Afrique subsaharienne).

Il convient de rappeler que le dispositif de l'octroi de mer (dont la forme actuelle a fait l'objet par le passé de négociations à Bruxelles qui a validé les principes et fondements juridiques) a permis depuis les années 1970, de créer 50 000 emplois industriels dans les régions d'Outre-mer.

A l'occasion de l'examen de sa reconduction au-delà du 31 décembre 2020, nous pensons que le débat sur une éventuelle réforme de l'octroi de mer (qui assure également l'alimentation des budgets des communes) est légitime.

Toutefois considérant que les niveaux autorisés et nécessaires de différentiels de taxation entre produits locaux et importés constituent le dispositif le plus puissant pour pérenniser la production locale et l'emploi, nous demandons à ce que soient impérativement maintenues les dispositions essentielles de l'octroi de mer en faveur de l'ensemble des entreprises de production et transformation locales relevant des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche,....

Conscients des contraintes de pouvoir d'achat de nos populations, nous ferons dans les prochaines semaines des propositions ayant pour objectif tout en simplifiant le dispositif pour le rendre plus lisible, de soutenir dans la durée la production locale, de développer ainsi l'emploi dans notre territoire et d'offrir des prix équitables à nos consommateurs.

En somme, une modernisation utile de l'octroi de mer, nouvelle contribution au développement Local (CDL).

Le Lamentin le 26 mai 2020.